



Compromis de vente immobilier

Par **Laure46**, le **15/11/2016** à **17:16**

bonjour à tous,

je suis sur le point de signer un "compromis de vente d'immeuble" à une société immobilière. Je m'explique : un terrain avec une maison que l'agence démolierait pour reconstruire un petit immeuble collectif. je suis intriguée par les délais très longs concernant les dates de dépôt de permis de construire et date d'obtention qui nous renvoient à septembre 2017 ! et ceci sans dépôt de garantie ! dans les conditions suspensives en plus en cas de refus de permis le temps serait encore prorogé pour des délais supplémentaires (?) mais le texte ne dit rien de précis..et rien sur l'absence d'indemnité en cas de recours.. ?

en gros le "constructeur" ne prend aucun risque et moi TOUS les risques. [smile33]Que me conseillez-vous ??

il y a des choses qui ne vont pas je le sens.. tout a été fait à la sauce du potentiel acquéreur.. merci de votre éclairage. bien Cordialement